

La collecte sélective est à nos portes

À compter du 1er juillet 2001, la distribution gratuite à votre domicile des bacs de récupération débutera en vue de réaliser la première collecte sélective porte à porte le 11 juillet.

Le type de bac

Le choix du bac de récupération a été réalisé selon des standards fournis par «Collecte sélective Québec». Notre choix a été arrêté sur un contenant de 64 litres dont les dimensions sont les suivantes: 57 cm de longueur, 42 cm de largeur et 38 cm de profondeur. Le bac sera neuf et fabriqué de matières plastiques contenant 80% de résine recyclée. Il est de couleur bleu standard et peut être emboîtable.

Sur chaque bac, il y aura le logo de la ville, les symboles de récupération ainsi qu'une bande blanche permettant d'identifier l'adresse d'allocation. À l'aide d'un crayon à l'encre indélébile, nous vous demandons d'y inscrire votre adresse. Ce bac demeure la propriété de la Ville et doit donc être transféré d'un occupant à l'autre. Ce bac est gratuit.

Ceux qui le désirent, peuvent utiliser un bac de 240 ou 360 litres pour faire leur récupération en autant qu'ils soient bien

identifiés pour la récupération seulement. Par contre, ces bacs sont aux frais des utilisateurs.

La garantie de fabrication du bac est de cinq (5) ans pour une usure normale. Tout bac défectueux vous sera remplacé à l'hôtel de ville situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle.

La distribution des bacs

La distribution des bacs débutera le 3 juillet et sera complétée pour le 11 juillet. L'entrepreneur en charge de la collecte est «Sani-Services G. Thibault & fils inc.». Chaque porte de collecte recevra un bac qui lui sera fourni pour la durée du contrat soit cinq (5) ans.

L'information sur la collecte

Un dépliant explicatif sera acheminé à chaque résidence expliquant les matières récupérables ainsi que ce qu'il ne faut pas faire. De même, un autocollant résumant les directives sera fourni. Cet autocollant pourra être appliqué sur le bac

ou en tout autre endroit que vous jugerez nécessaire.

La collecte

Pour l'année 2001 et 2002, la collecte sera réalisée une fois par mois soit, le deuxième mercredi de chaque mois. À compter de 2003, la collecte sera réalisée deux fois par mois soit, le deuxième et le quatrième mercredi du mois. La collecte se fait entre 7h et 18h, votre bac doit donc être au bord de la rue la veille ou le matin même avant 7h.

La quantité de matière récupérable n'est pas limitée par unité de collecte. Lorsqu'il y aura présence de matières contaminées, un billet de courtoisie vous sera remis indiquant les mesures à prendre pour remédier à la situation.

Il est inutile de faire le tri, il suffit de placer toutes les matières recyclables dans le bac. Les matières seront recueillies en vrac dans les mêmes camions utilisés pour la collecte des déchets. C'est lors du déchargement que le tri s'effectuera. L'entrepreneur doit respecter des critères très sévères concernant la qualité des matières.

L'orientation « vert »

Au Québec, la production moyenne de matières résiduelles domestiques est de 418 kg par personne par année.

Pour l'ensemble de la province, cela représente une quantité annuelle totale d'environ 3,07 million de tonnes métriques. La quantité récupérable par la collecte sélective est de 20%, ce qui correspond à 86 kg par personne par année. L'objectif est de 60%.

Depuis 1993, la moyenne de matières résiduelles par année pour la Ville de Prévost est de 3740 tonnes métriques. Soit 500 kg par personne. Si on applique le taux de récupération de 20%, nous obtenons une moyenne par personne de 100 kg de récupération soit la moyenne nationale.

Pour atteindre cet objectif, il faut compter sur la collaboration de l'ensemble de la

population. Selon les statistiques, pas moins de 84% des familles sortent leur bac au moins une fois par période de quatre semaines. Il est donc évident que nous pouvons atteindre cet objectif et même plus. Il faut par contre se sentir personnellement impliqué.

En visant à long terme, plus la population va recycler, plus le coût de la collecte des ordures va diminuer. En raison des frais plus élevés pour enfouir que pour recycler (l'apport monétaire de la revente des matières) il est évident que la ville pourra faire des économies. Il faut aussi penser aux prochaines générations qui devront eux aussi utiliser des sites d'enfouissement sanitaire.

Les employés municipaux rapiècent les rues



Depuis un mois, les employés municipaux ont entrepris de rapiécer l'asphalte des vieilles rues de Prévost. Cette année, pour faire les choses autrement, la campagne de rapiéçage a débuté par le secteur du Vieux-Shawbridge et du secteur des lacs et se terminera par les secteurs Lesage et du Domaine Laurentien. L'opération est importante et se veut un pis-aller en attendant que des décisions soient prises quant à l'avenir du réseau routier prévostois. Un "comité de sages" formé par l'administration Charbonneau se penchera sur la question et, après avoir tenu des audiences publiques, formulera des recommandations aux membres du conseil municipal.

Saillie sur la 117 devant le poste de police



La ville de Prévost vient de compléter les travaux en vue de pratiquer une saillie dans le terre-plein de la route 117 devant le poste de police. Les travaux réalisés en régie interne par les services municipaux ont coûté environ 10 000 \$ dont 8 000 \$ seront payés par la Régie de police de la Rivière du nord. Cette saillie permettra aux auto-patrouilles de sortir du poste de police sans circuler dans les rues du paisible quartier résidentiel qu'est le Vieux-Shawbridge. Les résidents du secteur vont pouvoir retrouver le calme et la quiétude.

Journal de Prévost

Mission :

Le Journal de Prévost est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité.

Les Éditions Prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du Journal de Prévost.

AVIS :

Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le Journal de Prévost.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué), doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

Les Éditions Prévostaises
1272, rue de la Traversée
Prévost, Qc, J0R 1T0
Tél.: 450-224-7511
Téléc.: 450-224-7511 (sur demande)
Courriel : jdepvest@yahoo.ca

Éditeur :

Gilles Pilon
gilles.pilon2@sympatico.ca

Rédacteur en chef :

Jean Laurin
jean.laurin@videotron.ca

Directeur technique :

Michel Fortier

Revision des textes :

Genevieve Burquel, Jean-Claude Côté,
Lucille Leduc, Benoit Guérin et Pierre
Haché

Infographie :

Carole Bouchard

Imprimeurs :

Payette & Simms, St-Lambert

Tirage : 4 200 exemplaires

Distribution : Poste Canada

Dépôt légal :

- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 Journal de Prévost

AMECQ